



COMMISSION DES FINANCES

PV RESTREINT DU 14 DECEMBRE 2021

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

Retour de la Commission Départementale d'Arbitrage :

NON PAIEMENT D'ARBITRE NOVEMBRE 2021

N°3

SAISON 2021-2022 / Novembre 2021

| N° match | Date | Équipes en présence | Nature de la rencontre | Montant indemnités arbitrage | Amende | TOTAL DEBIT CLUB | A LA CHARGE DE |
|----------|------------|---------------------------------------|------------------------|------------------------------|---------|------------------|-------------------------|
| 23470537 | 21/11/2021 | CERGY PONTOISE FC DOMONT FC | CHAMPIONNAT | 76,00 € | 50,00 € | 126,00 € | 513926 / Domont FC |
| 23490931 | 21/11/2021 | ARGENTEUIL FC ERMONT AS | CHAMPIONNAT | 71,00 € | 50,00 € | 121,00 € | 551444 / Argenteuil FC |
| 24139153 | 13/11/2021 | PERSANAISE CFJ MY SARCELLES FUTSAL | COUPE | 50,00 € | 50,00 € | 100,00 € | 580869 / Persanaise CFJ |

Ces montants seront imputés sur le compte club.

Prochaine réunion sur convocation